

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

ADDITIF N°04

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/RG-OU/C.FBAN/CIPM-AI/2025 DU 17 JANVIER 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES SOLAIRES AU MARCHE HISTORIQUE DE FOUMBAN, ESPACE STRUCTURANT ET NJILOUM AU CARREFOUR NTIECHE AVEC CHATEAUX ET CUBITENAIRE PLASTIQUE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST,

MODIFICATION DES CRITERES ELEMINATOIRES ET ESSENTIELS, DU RPAO, DU DEVIS ET BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Au lieu de :

17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

²Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).]

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux prestations faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

[Des instructions sont fournies, en tant que de besoin, et indiquées en italiques.]

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

D. GENERALITES

Le Maire de la Commune de Foumban lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence concerne la réalisation de **L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

STRUCTURANT ET NJILOUM AU CARREFOUR NTIECHE AVEC CHATEAUX ET CUBITENAIRE PLASTIQUE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN en un seul lot pour un montant prévisionnel de 50 000 000 (cinquante million) francs CFA.

Nombre de lots :

[Si l'accord cadre est composé de plusieurs lots, indiquer le nombre maximum dont sera attributaire chaque titulaire de l'accord-cadre]

1.4

Définition des Travaux :

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

[Insérer une description sommaire des Travaux et préciser leur rapport avec les autres marchés du Projet.]

En cas d'allotissement, préciser l'objet et décrire la consistance de chaque lot

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

	<p>Le délai prévisionnel d'exécution de l'accord cadre est de :</p> <p><i>La durée d'exécution de l'Accord cadre est de trois (03) mois [Référence doit être faite, le cas échéant, à l'article 18.1 ci-dessous.] [à préciser en tenant compte de ce que la durée de l'accord ne saurait dépasser 3 ans]</i></p> <p>La date prévisionnelle de démarrage est de [à préciser].</p>
1.5.	<p>Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande</p> <p>Le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de [<i>Indiquer le délai prévisionnel par lot le cas échéant</i>] mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande.</p>
1.4	<p>TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGE SOLAIRE AU MARCHE HISTORIQUE DE FOUMBAN, ESPACE STRUCTURANT ET NJILOUM AU CARREFOUR NTIECHE AVEC CHATEAUX ET CUBITENAIRE PLASTIQUE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN</p> <p>Les travaux comportent plusieurs phases : Oui ___ Non ___ [si oui, indiquer lesquelles]</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ___ Non ___</p> <p>[si oui, en indiquer la date, l'heure et le lieu]</p>
5	<p>Source(s) de financement :</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</p> <p>Budget d'Investissement Public ; Exercice 2025 Ligne</p> <p><i>[Insérer pour les marchés sur financement extérieur, le nom du bailleur de fonds et indiquer le cas échéant, la part relative de chaque source de financement]</i></p>
4.2	<p>L'appel d'offres est ouvert ou restreint [à préciser]</p> <p><i>Sont admis à participer à la présente consultation, les candidats figurant sur la liste ci-après</i></p> <p><i>[Indiquer en cas d'appel d'offres restreint, la liste des candidats pré qualifiés, ou de la catégorie concernée.]</i></p>
5.4	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>Aucun matériau, matériel ni fourniture destiné à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : [<i>Indiquer les pays de provenance non éligibles</i>]</p>
6.1.	<p>Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :</p> <p>a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;</p> <p>b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la présentation indiquée à l'article 13 du RGAO et comprenant notamment, toutes les informations (compléter ou</p>

	<p>mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) qui leur sont demandées dans le RPAO.</p> <p>Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. La production de l'extrait des bilans faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ; ii. l'accès à une ligne de crédit ou d'autres ressources financières ; iii. les marchés exécutés ; iv. la liste du personnel clé ; v. La disponibilité du matériel indispensable ; vi Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP, le cas échéant.
6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
6.3	<p>Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : [à insérer]</p>
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus [date à insérer, le cas échéant] après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BP : [à insérer] - Tél : 697 97 18 25] - Fax : [à insérer] - Email : [à insérer]
9	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cmet http://www.publiccontracts.cm, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard [indiquer le nombre de jours] jours avant la date de remise des offres.</p> <p>. Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">➤ [Insérer l'adresse complète]</p> <p>Télécopie BP _____ E-mail : _____</p>
C- PREPARATION DES OFFRES	
15.	La langue de soumission est <i>l'Anglais ou le Français</i> _____

Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :

A–Volume I : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- jj) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;

Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **1 000 000 (un million) Francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;

- kk) L'accord de groupement -----(préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);
- ll) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- mm) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;
- nn) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;
- 13.1 g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
- h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **Cent mille (100 000) Francs CFA** ;
- i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;
- k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :

- m) produire les documents attestant :
- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
 - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- n) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

B–Volume II : Offre technique

Elle comprend notamment :

b1. Les renseignements sur la qualification

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :

b.1.1 Références du soumissionnaire

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des [à préciser] dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*
- *Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.*

Dans le cadre de la passation de l'accord-cadre relevant du seuil des lettres- commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- d) CV ;
- h) Contrats de travail ;
- i) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;

b.1.2. Personnel

- Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO

NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d'inscription aux ordres nationaux, le cas échéant;
- curriculum vitae signé et daté de l'expert;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert;
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.

b.1.3 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : **à préciser**

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

b.1.4- solvabilité financière

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,

Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

10. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

11. La période est normalement de trois ans.

12. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

8. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

b.2. Organisation et Méthodologie

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- d) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;
 - b) le calendrier, le planning et le délai d'exécution des travaux ;
 - o) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
 - p) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
 - q) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;
 - r) Autres éléments [à préciser]

b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

b-4- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* », des documents ci-après :

- m) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- n) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB: la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

b.5 Commentaires CCAP et CCTP

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

b.6 La capacité financière ;

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anomal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

7. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

8. La période est normalement de trois ans.

	<p>3. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.</p> <p>5. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]</p> <p>b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années</p> <p>C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :</p> <p>c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ; c. 3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</p> <p>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> <p>Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.</p>
14.9.	Impôts et taxes : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises [Indiquer ici, le cas échéant, l'exclusion spécifique des taxes, impôts ou droits qui peut être admise dans le prix de l'offre. Cette Clause doit être conforme à l'Article 39 du CCAP.]
14.10.	Les prix du marché de l'accord cadre [insérer « seront » ou « ne seront pas »] révisables.
15.1.	[Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) ou l'option B (Monnaies locale et étrangères) de l'article 15.1 du RGAO]
15.5.	Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]
16.4.	Validité des offres :

	<p>La période de validité des offres est _____ [insérer la période en jours] à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> <p>[Insérer le nombre de jours suivant la date limite de dépôt des offres. Cette période doit être réaliste et donner un temps suffisant pour évaluer les offres, compte tenu de la complexité des Travaux, et obtenir les références, les éclaircissements et les autorisations nécessaires (y compris la "non-objection" du Bailleur de Fonds) et notifier l'attribution du marché.]</p> <p>Normalement, la période de validité ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours.]</p>
17.4.	<p>Le(s) Montant(s) du (ou des) cautionnement(s) de soumission s'élèvent par lot (le cas échéant) ainsi qu'il suit :</p> <p>[Le montant doit être celui indiqué dans l'Avis d'Appel d'Offres. Pour éviter que le montant de l'offre puisse être déduit de celui de la garantie, il est préférable que la garantie soit exprimée sous forme de somme fixe et non de pourcentage. En cas d'allotissement, préciser le montant de chaque lot.]</p>
18.1	<p>Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux compris entre _____ jours (ou mois) au minimum et _____ jours (ou mois) au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO.</p> <p>[Cette disposition sera incluse, avec les délais appropriés, lorsque le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué escompte des avantages nets d'un délai d'exécution plus court; elle peut être également retenue dans le cas de lots groupés. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
18.6.	<p>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : [à préciser]</p> <p>[Cette disposition sera incluse lorsque des variantes sont envisageables avec des possibilités d'avantages nets de prix, de délai d'exécution plus courts et/ou de meilleures performances techniques.</p> <p>La référence aux spécifications techniques sera mentionnée. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
19.1.	<p>La réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra [préciser le Lieu, la date et l'heure]:</p> <p>[Indiquer l'adresse de la réunion, ou préciser qu'il n'y aura pas de réunion. La réunion doit avoir lieu au moins deux (2) semaines avant la date limite de dépôt des offres, et en même temps que la visite du site des travaux, si elle est prévue (Clause 7.3 du RGAO).]</p>
20.	<p>Soumission en ligne FORME, FORMAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE</p> <p>[Taille et format des fichiers :</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 MO pour l'Offre Administrative • 15 MO pour l'Offre Technique ; • 5 MO pour l'Offre Financière.

	<p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format PDF pour les documents textuels ; • JPEG pour les images. <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.]</p> <p>[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm</p> <p><u>Soumission hors ligne</u></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies et tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics] de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des offres], au plus tard le [Date limite de réception des offres] à [Heure limite] et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</p> <p style="padding-left: 40px;">Numéro de l'Appel d'Offres : National ou International] [Ouvert ou Restreint] N° /</p> <p>[Type : AONO, AOIO, AOIR ou AONR] [Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégue CPM/ (CCCMT le cas échéant) [Exercice budgétaire] du [Date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres]</p> <p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégue à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</p> <p>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégue : [à préciser] Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</p> <p>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</p> <p>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</p>
20.1.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 2005]</p> <p>Heure : [insérer l'heure]</p> <p>le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission</p>
	7

	D. DEPOT DES OFFRES
22.2.	<p>MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est [<i>Indiquer l'un des trois modes de soumission ci-après : en ligne, hors ligne, en ligne et hors ligne</i>]. (Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois)</p>
	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
Seul	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban siégeant dans la salle N°02 du 2e étage de la Mairie de Foumban.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés,: </p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, <input type="checkbox"/> Toute offre en noir sur blanc; <input type="checkbox"/> - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, <input type="checkbox"/> les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. <input type="checkbox"/> les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; <input type="checkbox"/> les plis non-conformes au mode de soumission ; <input type="checkbox"/> Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, <input type="checkbox"/> L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des

	<p>Marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</p> <p><input type="checkbox"/> En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation d'une des copies de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</p> <p><input type="checkbox"/> La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p> <p>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</p>
29	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : <i>Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel] :</i></p> <p>4. Les critères éliminatoires fixant les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; ■ de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ; ■ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; ■ du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; ■ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; ■ du non-respect du format de fichier des offres ; ■ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; ■ de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ; ■ de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.

- de l'absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location)
- *de l'absence de la charte d'Intégrité*
- *de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

2. Les critères dits essentiels (*primordiaux ou clés*) attestant de la capacité technico financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

[Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : - *[Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.*

[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

NB : les soumissions par voie électronique seront évaluées après téléchargement dans les mêmes conditions que les offres physiques.

En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

Critères et Sous critères pour l"évaluation détaillée des offres

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
3	L'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant	Oui/Non
4	Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; /le cas échéant.	Oui/Non
5	Absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location) <i>[à préciser validation de x.....sous critères pour ob- tenir un oui</i>	Oui/Non
Manuel/Equipement/Matériel n°1 Spécifications techniques majeures où [Caractéristiques obligatoires]		Oui/Non

	[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui		
	Caractéristique n°1	Oui/Non	
	Caractéristique n°2	Oui/Non	
	Manuel/Equipement/Matériel n°2		
	Spécifications techniques majeures		
	[Caractéristiques obligatoires]		
	[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui	Oui/Non	
	Caractéristique n°1	Oui/Non	
	Caractéristique n°2	Oui/Non	
6	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non	
7	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non	
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière			
8	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non	
IV- Critères éliminatoires d'ordre général			
9	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
10	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non	
11	Non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non	
12	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;	Oui/Non	
13	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non	

Critères essentiels

Les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

- [à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]
- Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,

1. la présentation de l'offre ;

(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)

[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]

5. Expérience

Expérience générale en travaux

Expérience dans les marchés de travaux X _____ nombre de marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des _____ [trois à cinq] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]

Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins X _____ nombre de marchés similaires aux travaux de (à préciser activités analogues à celle faisant l'objet des travaux) [1] au cours des X _____ [trois à cinq] [2] dernières années avec une valeur minimale de _____ [3].

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

[à préciser validation desous critères pour obtenir un oui

[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité (un PV de réception définitive⁴ peut suppléer une attestation de bonne fin d'exécution).

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence

- : a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;
- b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ; c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

1. Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entreprise. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire. Ce nombre doit être également

fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre d'ouvrages de même nature réalisés dans le pays.

8. *La période couverte (à préciser)*

9. *Le montant indiqué pourrait être d'environ 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.]*

Pour les marchés dans lesquels aucune période de garantie n'est prévue ou lorsque la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi].

3- Personnel :

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En Terme de	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet

[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable.

La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et de ne pas le prendre en compte dans l'autre.

Par ailleurs, l'attestation d'inscription aux ordres professionnels est exigée, le cas échéant
[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des postes-clés (par ex : Directeur des travaux, conducteur de travaux, Chef chantier ouvrage d'art, Responsable des lots technologiques, etc. (ii) le nombre d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun des personnels clés (de ____ à ____ ans), et

(iii) le nombre d'années d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun des personnels clés (de ____ à ____ ans)].

4- Matériels

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après :

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/location	Année d'obtention	Justificatif
1						
2						
...						
N						

Le maître d'ouvrage devra préciser, le cas échéant, un âge maximal au-delà duquel l'engin en question ne sera pas accepté.

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes. On pourrait le cas échéant, prévoir l'application de décoûte lors de l'évaluation]

Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

N.B. Le MO/MOD pourra fixer un certain type de matériels à avoir en propre. Dans ce cas cette disposition devra figurer parmi les critères éliminatoires.

3- Capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

4- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat

- 5- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- 6- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.
- [La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]*
- [à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui**
- Pour les entreprises naissantes**, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.
10. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché des Travaux proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).
11. La période est normalement de trois ans.
12. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.
8. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]
- **Les preuves d'acceptations des conditions du marché**
- Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
 - Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), .
- [à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]**

NB : Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

	<p>La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).</p> <p>La date du taux de change est : [Retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres. Par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]</p>
31.2.	<p>Le mode d'évaluation des travaux en régie le cas échéant à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit : [à préciser le cas échéant] et le pourcentage desdits travaux devra être précisé</p>
32.2 (b)	<p>Le délai d'exécution sera évalué comme suit:(à préciser le cas échéant)</p> <p>[Si le délai d'exécution est un facteur d'évaluation, la méthode d'évaluation doit être précisée ici, sous 32.2.(e) forme d'un montant spécifique, par semaine de retard à partir d'un délai d'exécution "standard" ou minimum, montant lié au préjudice estimé du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué. Le montant ne doit pas dépasser le montant correspondant des pénalités de retard figurant au CCAP.]</p>
32.2(g).	<p>La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante :</p> <p>[A insérer, le cas échéant, avec la référence aux dispositions des Spécifications techniques.]</p>
33.1.	<p>Les soumissionnaires nationaux [bénéficiant ou ne bénéficiant pas] d'une marge de préférence nationale au cours de l'évaluation.</p> <p>[Si l'application de la préférence à un entrepreneur national joue un rôle dans l'attribution du Marché, insérer ici les critères additionnels éventuels requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour bénéficier de cette préférence.]</p>

F- ATTRIBUTION

34.4	<p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités</p>
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par

34.2

lot: dans le cas contraire, [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement

avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]

que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]

Le taux du cautionnement définitif est de : _____ [à préciser (entre 2 et 5%)]

du montant toutes taxes comprises du marché _____

[Son montant est fixé en pourcentage du montant toutes taxes comprises du marché.]

39.5

Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP

Principes Ethiques

Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et

43 (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.

DEVIS ET BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Qté	Prix unitaires		Prix total	
				(FCFA HTVA)	En devises, Le cas échéant	(FCFA HTVA)	En devises, Le cas échéant

0,00	TRAVAUX PRELIMINAIRES						
0,01	Installation du chantier, suivi et repliement	ff	1				
0,02	Nettoyage, projet d'exécution et plan de recollement	ff	1				
	TOTAL 000						
100	FONDATION						
101	Fouilles en rigoles et puits	m ³	65				
102	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	3,5				
103	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour semelles, amorces et longrines	m ³	7,6				
104	Agglos pleins de 20X20X40	m ²	35				
105	Soubassement en pierres latéritique	m ³	4,16				
106	Remblai de toute la plateforme	ff	1				
	TOTAL 100						
200	MACONNERIE ET ELEVATION						
201	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour poteaux	m ³	16				
	TOTAL 200						
300	MENUISERIE METALLIQUE						
301	Fourniture et pose des gardes corps métalliques	ml	40				
	TOTAL 400						
400	ELECTRICITE						
401	Electricité générale, toutes sujétions	ff	1				
402	Lampadaire solaire	u	2				
	TOTAL 500						
500	REVETEMENT						
501	Enduit sur murs y/c toutes sujétions	m ²	196				
502	Chape lisse au mortier de ciment de couleur	m ²	120				
	TOTAL 600						
600	PEINTURE						
601	Fourniture et pose peinture à huile grille, mur et autre	m ²	265				
602	Fourniture et pose peinture type pantex sur murs et sous plancher	m ²	228				

603	Fourniture et pose des décos briquet sur murs et traitement y/c toutes sujétions de pose et finition	ff	1			
TOTAL 700						
900	VRD					
901	Voirie, Réseau divers et toutes sujétions	ff	1			
TOTAL 900						
A-TOTAL HTVA						
B-TVA (19,25%)						
D-TOTAL TOUTES TAXES COMPRISSES (A+B)						
NET A MANDATER						

BODEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignations	Unités	Prix unitaire en chiffre en FCFA	Prix Unitaire en chiffres En devise le cas échéant	Prix unitaire en lettre
	Série 100-Installation de chantier Installation de chantier Ce prix rémunère au forfait les frais d'installation de chantier ainsi que l'aménée et le repli du matériel. Il comprend : -Les frais d'acquisition ou d'occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnisations de toute nature ;-La préparation des	FT			
100	surfaces, la construction, les aménagements des baraqués de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur et du Maître d'Œuvre ; -Les bureaux de l'administration selon le plan fourni par le Maître d'Œuvre ; -L'alimentation en eau potable et en énergie électrique du chantier et l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique ;-Les moyens de liaison téléphonique ; -Les frais d'entretien, de nettoyage et d'exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage ;-L'aménée et le repli du matériel et engins nécessaires à l'exécution du chantier, y compris				

*

Quatre-vingt-

DESIGNATION	U	QTE	P.U	P.T
0,00 TRAVAUX PRELIMINAIRES				
0,01 Installation du chantier, suivi et repliement	ff			
0,02 Nettoyage, projet d'exécution et plan de recollement	ff			
100 FONDATION				
101 Fouilles en rigoles et puits	m ³			
102 Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³			
Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour semelles, amorces et longrines	m ³			
104 Agglos pleins de 20X20X40	m ²			
105 Soubassement en pierres latéritique	m ³			
106 Remblai de toute la plateforme	ff			
200 MACONNERIE ET ELEVATION				
201 Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour poteaux	m ³			
300 MENUISERIE METALLIQUE				
301 Fourniture et pose des gardes corps métalliques	ml			
400 ELECTRICITE				
401 Electricité générale, toutes sujétions	ff			
402 Lampadaire solaire	u			
500 REVETEMENT				
501 Enduit sur murs y/c toutes sujétions	m ²			
502 Chape lisse au mortier de ciment de couleur	m ²			
600 PEINTURE				
601 Fourniture et pose peinture à huile grille, mur et autre	m ²			
602 Fourniture et pose peinture type pantex sur murs et sous plancher ou autre type	m ²			
603 Fourniture et pose des décos briquet sur murs et traitement y/c toutes sujétions de pose et finition	ff			
900 VRD				
901 Voirie, Réseau divers et toutes sujétions	ff			

HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

20. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le _____ à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

22. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le _____ à 11 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides

à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Lire plutôt :

17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

²*Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- l'*absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
 - Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

1. Définition des travaux :

Les travaux à exécuter dans le cadre de cet Appel d'Offres concernent

L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGE SOLAIRE AU MARCHE HISTORIQUE DE FOUMBAN, ESPACE STRUCTURANT ET NJILOUM AU CARREFOUR NTIECHE AVEC CHATEAUX ET CUBITENAIRE PLASTIQUE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST. Les travaux sont en un seul lot tel que défini dans l'Avis d'Appel d'Offres.

La Commune de Foumban, représentée par le Maire est le Maître d'Ouvrage.

Le présent Appel d'Offres qui a pour objet l'exécution des travaux de construction d'un forage à énergie solaire à l'hôpital de district de Foumban de Foumban, Département du Noun, est établi soit en langue anglaise ou en langue française.

1. Délai d'exécution :

Le délai d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**.

2. Sources de financement :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP pour le compte du **Ministère de l'Eau et de l'Energie**

3. Participation :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine.

4. Provenance des matériaux :

En ce qui concerne la provenance des matériaux, de matériels et de fournitures destinés à l'exécution des travaux du présent marché, la préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun, sous réserve de leur conformité aux normes techniques, et à la condition que leurs prix soient homologués.

Toutefois en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions

ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorisera l'importation desdits

produits, à la demande du Cocontractant.

5. Principaux critères d'évaluation de qualification des soumissionnaires

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (**oui/non**) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

a) Situation financière (2 oui)

- Cadre de sous détail d'un prix unitaire conforme ;
- Bordereau de prix unitaire en chiffres et en lettres.

b) Références de l'entreprise (3 oui)

➤ **Expériences Générales de l'entreprise dans le domaine BTP**

Nombres de marchés exécutés pendant les trois dernières années dans le domaine de BTP (≥ 1 donne droit à un oui ; ≥ 3 donne droit à un oui ; ≥ 5 donne droit à 1 oui ; = (3 oui)

c) Personnel d'encadrement de l'entreprise; (4 oui)

NB : Prise en compte des techniciens avérés dans l'utilisation des B.T.P

Conducteur des Travaux (cv ; diplôme et CNI certifiés) = 2 oui

- Chef chantier (CV, diplôme et CNI certifiés) = 2 oui.

NB les trois pièces sont indissociables

Projet à compétence Départementale (conducteur des travaux : Ingénieur du Génie Civil ou Génie Rural (1an) ou Technicien Supérieur Génie Civil ou Génie Rural (3 ans) ; Chef chantier : Technicien Génie Civil ou Génie Rural (2 ans) ou un Agent Technique justifiant de quatre (04) ans.

Attestation de catégorisation (02 oui)

d) Matériel de chantier à mobiliser; (au moins 6oui)

- ❖ Les Contrats de location doivent être joints ; les cartes grises des véhicules certifiées par une autorité compétente (Préfet ou ses adjoints, Sous-préfet ou son adjoint) ; (un oui pour chaque justification)
- ❖ Pour le bâtiment on aura (bétonnière, vibrer, pick-up ; camion, dame sauteuse petits matériels (carte grise certifiée par une autorité compétente (Préfet ou ses adjoints, Sous-préfet ou son adjoint) et facture donne droit à un oui pour chaque justification).

e) Méthodologie; (7 oui)

- Planning conforme = 1 (un) oui ;
- Origine des matériaux = 1 (un) oui ;
- Aspects socio- environnementaux = 1 (un) oui.
- Hygiène et salubrité au chantier = 1 (un) oui
- Rapport de visite de site illustratif avec photos = 1 (un) oui ;

- Respect du délai d'exécution des travaux = 1 (un) oui
- f) **Présentation de l'offre.** (2 oui)
 - Reliure et intercalaires de couleur autre que le blanc,
 - respect de l'ordre des pièces.
 - Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 21 oui qui équivalent à **70 %** seront admises à l'analyse financière

a. Critères éliminatoires

- b. de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- c. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- d. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- e. *de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- f. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- g. de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;

Critères essentiels (06 critères)

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (01 critère);
- l'expérience du soumissionnaire (01 critère) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (01 critère) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (01 critère);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (01 critère);
- l'offre financière du cocontractant (02 critères).

Reliure et intercalaires de couleur autre que le blanc respect de l'ordre des pièces
 Seules les soumissions qui auront obtenues au moins **70% de oui** seront admises à l'analyse financière.

6.2 Groupement d'entreprises :

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du Groupement ou son Mandataire sera tenu de signer ou parapher les documents de l'offre, de façon qu'il en résulte une offre conjointe et solidaire. Ce groupement indiquera le Mandataire Commun habilité à recevoir les Ordres de Services et à représenter le Groupement pour toute transaction relative au présent Appel d'Offres et au marché subséquent.

6. Visite de site des travaux :

La visite de site est obligatoire, et le soumissionnaire doit déclarer sur l'honneur l'avoir visité. Joindre des photos illustratives au moins.

7. Langue de l'offre :

Les offres présentées par le soumissionnaire seront rédigées soit en français, soit en anglais.

8. Présentation des enveloppes

La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être regroupée en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Les offres seront produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles dans quatre (04)enveloppes fermées et scellées et comprenant respectivement :

1- ENVELOPPE A –VOLUME I : PIECES ADMINISTRATIVES

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

oo) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du

- pp) *Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*
- qq) *L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;*
- rr) *Le pouvoir de signature, le cas échéant ;*
- ss) *L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*
- tt) *Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*

13.1

- g) *L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*
- h) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA ;*
- i) *Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;*
- j) *Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;*
- k) *L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délgué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :

- o) produire les documents attestant :
 - qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
 - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- p) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A 3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

a) ENVELOPPE B – VOLUME II : OFFRE TECHNIQUE

On devra retrouver dans ce volume les documents cités et placés dans l'ordre ci-après :

N°	Documents	Opération à réaliser	Authentification
B1	CCTP	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) tel que mentionné à la Pièce N°5 du DAO.	paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date, la signature et le cachet du soumissionnaire ;
B2	Liste du matériel	Conformément à l'annexe 2, elle devra faire ressortir les moyens matériels qui seront mobilisés (liste des équipements, des matériels et outillages à utiliser)	Joindre: copies certifiées conformes des Factures, certificats de vente ou d'achat légalisé ; carte grise certifiée par les services du Transport
B3	Liste du personnel	Conformément à l'annexe 3 Le personnel d'encadrement devra comprendre, - Conducteur des travaux : un Ingénieur de Génie Rural ou de Génie civil justifiant au moins (1an) d'expérience ou un Technicien Supérieur de Génie Rural ou de Génie civil, justifiant au moins trois (3) ans d'expérience - Chef chantier : Technicien de Génie rural ou de Génie civil, justifiant au moins deux (02) ans d'expérience ou un Agent Technique de Génie rural ou de Génie civil justifiant au moins quatre (04) ans d'expérience dans les travaux de bâtiment.	Joindre pour chacun, un CV ; Diplôme et CNI certifiés

B4	Proposition technique et planning d'exécution	Conformément aux spécifications de l'article 7 ci-après, elle comprendra - un résumé succinct de l'analyse du projet et des techniques de mise en œuvre - Origine des matériaux-Organisation du travail en équipes ou en ateliers - Contrôle de qualité (Organisation du contrôle de qualité interne) - Dispositions prévues pour la Protection de l'environnement- Rapport de visite de site illustratif avec photos	Date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document
B5	Expériences Générales de l'entreprise	Nombre de marchés exécutés pendant les trois dernières années	Montant des travaux, copies des marchés (1 ^{ère} et dernière pages) et des PV de réception et /ou de certificats de bonne fin des travaux certifiés par l'Ingénieur du Marché
B6	Présentation de l'Offre	reliure et intercalaire de couleur autre que le blanc; respect de l'ordre des pièces	

3- ENVELOPPE C – VOLUME III: OFFRE FINANCIERE

On devra retrouver dans ce volume les documents cités et placés dans l'ordre ci-après :

N°	documents appellation	Opération à réaliser	Authentification
C1	Soumission	modèle joint dûment complété avec indication du montant de la proposition	-Date, signature, nom et cachet du soumissionnaire sur chaque page - Timbré
C2	Bordereau des Prix Unitaires	original du cadre du bordereau des prix dûment complété par les prix du soumissionnaire en lettres et en chiffres	Paraphe sur chaque page, signature date et cachet du soumissionnaire sur la dernière page
C3	Détail estimatif	original du cadre du détail estimatif dûment complété par le soumissionnaire	Paraphe sur chaque page, signature et cachet du soumissionnaire sur la dernière page
C4	Sous détail des Prix unitaires	cadre du sous-détail conforme au modèle du DAO	Paraphe sur chaque page

Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par des intercalaires de couleur autre que le blanc.

NB : Les plans fournis avec le Dossier d'Appel d'Offres ne sont pas à retourner avec la soumission. La CIPM de la Commune de Foumban se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits.

PRIX ET MONNAIE DE L'OFFRE

- 14.3. Sous réserve de dispositions contraires prévues dans le CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du présent Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.
- 14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que le marché aura une durée d'exécution

15.1. Etant donné qu'il s'agit d'un Appel d'Offres National, la monnaie de l'offre devra suivre les dispositions de l'Option A ci-dessous mentionnée.

15.2. Option A: le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale ; c'est à dire en francs CFA.

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RGAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays du Maître d'Ouvrage seront libellés dans la monnaie du pays du Maître d'Ouvrage spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays du Maître d'Ouvrage seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

16. Conformément à l'Article 16 alinéa 1, la durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Une offre valable pour une période plus courte sera déclarée non conforme et rejetée par la CIPMP-AI (Commission Interne de Passation des Marchés Publics des Travaux des Bâtiments et des Equipements Collectifs) de la Commune de Foumban.

17. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans l'Avis d'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

18. Les Offres sont appelées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre trente (30) jours au minimum et 120 jours au maximum. La méthode d'évaluation est donnée dans la rubrique « Evaluation et comparaison des Offres ».

19. Les variantes techniques sur les parties des travaux ou ouvrages spécifiques ne sont pas admises dans le cadre de cet Appel d'Offres.

20. Les offres seront produites par volume, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et placés dans trois (03) enveloppes A, B et C.

Présentation l'Offres

Les enveloppes "A", "B" et "C" seront fermées et scellées. Ces quatre (04) enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe fermée, scellée, anonyme et ne portant que la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° _____ /AONO/RG-OU/C.FBAN/CIPM-AI/2025 DU _____

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS FORAGES SOLAIRES AU
MARCHE HISTORIQUE DE FOUMBAN, ESPACE STRUCTURANT ET NJILOUM AU CARREFOUR**

DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST,

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les différents volumes reliés devront être présentés comme suit :

1-Pièces Administratives portant en page de garde les mentions :

« **Enveloppe A : Pièces Administratives**, Nom et adresse du soumissionnaire, Appel D'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°005 du 01 FEVRIER 2022

2-Offre Technique portant en page de garde les mentions :

« **Enveloppe B : Offre Technique**, Nom et adresse du soumissionnaire, Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°005 du 01 FEVRIER 2022 et comprenant les pièces B1 à B8.

3-Offre Financière portant en page de garde les mentions :

« **Enveloppe C : Offre Financière**, Nom et adresse du soumissionnaire, Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°005 du 01 FEVRIER 2022 et comprenant les pièces C1 à C4.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et ne porte pas les mentions prévues, l'Administration ne portera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture des plis prématuée. Une offre qui aura été ouverte trop tôt pour cette raison sera rejetée par l'Administration et renvoyée au Soumissionnaire.⁴

L'offre devra être remise au plus tard le 13 MARS 2025 à 13 heures précises, heure locale au Service Technique de la Commune de Foumban, tél : 697 97 18 25

Toute offre remise à une date ou une heure ultérieure à cette échéance sera refusée.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut ni la retirer, ni la modifier, ni la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après expiration du délai de remise des offres.

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres

techniques et financières aura lieu le 13 MARS 2025 à 14 heures par la

Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban siégeant à la salle N°02 du 2^e étage de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire

représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

31.2. La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA.

La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RGAO.

La date du taux de change applicable dans le cadre de cette soumission est celle de la publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

32.2 Les variantes techniques n'étant pas acceptées, la méthode d'évaluation des offres est la suivante :

32.2.1 Evaluation des Offres Techniques

L'offre technique contenue dans l'enveloppe B sera évaluée suivant le système binaire (**oui/non**) sur la base des critères essentiels suivants :

a) Situation financière (2oui)

1	Cadre de sous-détail des prix unitaires conformes	oui	non
2	Bordereau des prix en chiffres et en lettres	oui	non

b) Références dans le domaine du BTP (6 oui)

- Expériences générales de l'entreprise

3	Nombre de marchés exécutés pendant les trois dernières années ≥ 1	oui	non
4	Nombre de marchés exécutés pendant les trois dernières années ≥ 3	oui	non
5	Nombre de marchés exécutés pendant les trois dernières années ≥ 5	oui	non

- Expériences spécifiques de l'entreprise dans la construction des forages

6	Avoir réalisé de manière satisfaisante des marchés de construction de forages ≥ 1	oui	non
7	Avoir réalisé de manière satisfaisante des marchés de construction de forages ≥ 2	oui	non
8	Avoir réalisé de manière satisfaisante des marchés de construction de forages ≥ 3	oui	non

NB : l'expérience générale et spécifique de l'entreprise sera justifiée par les pièces ci-dessous :

- Première et dernière page de la lettre commande ;
- Procès-verbal de réception provisoire ou définitive certifié par l'Ingénieur du Marché ;
- L'ordre de service de démarrage des travaux notifié.

C) Personnel d'encadrement de l'entreprise (6oui)

Conducteur des travaux (Ingénieur des travaux de Génie Rural ou Génie Civil (1an d'expérience) ou Technicien Supérieur de Génie Rural ou Génie Civil (02 ans d'expérience)				
9	CV		oui	non
10	Diplôme certifié		oui	non
11	CNI certifiée		oui	non
Chef chantier Technicien de Génie Rural ou Génie Civil (3ans d'expérience) ou un Agent Technique de Génie Rural ou Génie Civil (5 ans d'expériences)				
12	CV		oui	non
13	Diplôme certifié		oui	non
14	CNI certifiée		oui	non

NB le 9 ; 10 ; 11 sont indissociables de même que le 12 ; 13 ; 14

d) Matériel de chantier à mobiliser (6oui)

15	1	véhicule de liaison pick-up 4x4 ou station wagon	oui	non
16	1	groupe électrogène	oui	non
17	1	Equipements complet de forage	oui	non
18	1	Compresseur	oui	non
19	1	Petit matériel (brouettes, serre joints pelle, pioches, seaux etc..)	oui	non
20	1	Camion	oui	non

b) Méthodologie (5oui)

21	Planning conforme	oui	non
22	Origine des matériaux	oui	non
23	aspects sociaux environnementaux	oui	non
24	Rapport de visite de site illustratif avec photos	oui	non
25	Plan de localisation	oui	non

c) Présentation de l'offre (2oui)

26	reliure et intercalaires de couleur autre que le blanc	oui	non
27	Respect de l'ordre des pièces	oui	non
	Total		

NB : les offres non reliées sont purement rejetées

32.2.2 Evaluation des Offres Financières

La Sous-commission d'analyse vérifiera si les offres financières des soumissionnaires technique-
ment qualifiés sont conformes et complètes.

Le soumissionnaire devra remplir, en lettres et en chiffres, les prix unitaires du bordereau de prix, les porter dans un détail estimatif et les multiplier par les quantités indiquées, de façon à obtenir le montant total de son offre.

Le bordereau des prix unitaires (BPU) devra être obligatoirement complet.

Le soumissionnaire est obligé d'exprimer les prix du BPU et du DQE en francs CFA hors taxes, avant d'y ajouter, pour ce qui concerne le DQE, les taxes correspondantes.

Les prix en lettres du bordereau des prix primeront sur les prix en chiffres dudit bordereau, sur les prix du détail estimatif, et sur les prix des sous détails des prix : ils serviront de base au calcul du montant de l'offre.

Le soumissionnaire ne pourra faire, dans quelque poste que ce soit du bordereau des prix unitaires, un rabais ou une augmentation sur les prix unitaires indiqués ou sur les montants résultant de ces prix unitaires.

Les éventuelles erreurs de calcul seront redressées par la sous-commission d'analyse des offres et le montant sera révisé si nécessaire, sans que le soumissionnaire puisse éléver quelque réclamation que ce soit.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base ci-après :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités du DAO, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre le prix en chiffre et le prix en lettre, le prix en lettre prévaudra.
- Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée et sa garantie pourra être confisquée.

33 - ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché résultant du présent appel d'offres sera préparé, passé et exécuté selon les règles de l'art et procédures définies par le Code des marchés publics.

L'Entrepreneur retenu en recevra notification par voie de presse et à son adresse officielle. Il devra, dans les sept (07) jours qui suivent la publication des résultats dans le Journal des marchés publics, remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché et en particulier remettre le projet de marché dûment complété et signé, au Secrétariat Général de la Commune de Foumban.

Dans le cas où l'Entrepreneur n'aurait pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours.

Une fois le marché approuvé, l'adjudicataire en reçoit notification. Il doit, dans vingt (20) jours qui suivent, constituer son cautionnement définitif (selon le modèle joint en annexe.)

L'Entrepreneur retenu devra après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer le démarrage rapide des travaux dès notification de l'Ordre de service par le Maître d'ouvrage.

33.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

33.2. Le cautionnement dont le taux est de 2%du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire

Article 34 _ les Rabais

Il est à noter que :

- les rabais présentés de manière manuscrite ne seront pas acceptés :
- pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	PRIX U.HT EN CHIFFRES	PRIX T.HT EN LETTRE
100	MOBILISATION GENERALE POUR LE CHANTIER			
101	Mobilisation générale	U		
102	Installation, pose de la plaque du chantier, projet d'exécution et plan de recollement	U		
200	FORATION - EQUIPEMENT – DEVELOPPEMENT - POMPAGE			
201	Etudes géophysiques et implantation du forage	U		
202	Foration au rotary Ø 8''½ à 10'' en terrain tendre	ml		
203	Mise en place d'un tubage de protection provisoire et retrait après forage	ml		
204	Foration du socle au marteau fond de trou Ø 6''½ à 6''¾	ml		
205	Mise en place de tubes PVC pleines	ml		
206	Mise en place de tubes PVC Crépinés	ml		
207	Aménagement d'une tête de forage	U		
208	Fourniture et mise en place massif filtrant en gravier calibré (1-2 mm ou 3-4 mm)	m³		
209	Nettoyage et développement du forage à l'air lift y compris toutes sujétions	U		
210	Essai de pompage par pallier	U		
211	Traitement de désinfection du forage avant la mise en service y compris toutes sujétions	U		
212	Analyse chimique et bactériologique	U		
300	POMPE D'EXHAURE-			
301	Béton armé dosé à 350kg/m³ de ciment pour : Regard de protection enterré de dim interne 70x50x60cm- dalle couverture en BA350Kg/m³	m³		
302	Mise en place d'une colonne d'exhaure en PENAFLEX	ml		
303	Fourniture et pose d'une pompe solaire grundfost y compris toute sujexion de pose	U		
304	Construction d'un champ photovoltaïque de 1500 Wc au-dessus au château	ff		
305	Accessoire électrique	ens		
306	accessoires plomberie	ens		
400	Construction d'un superstructure de 3 m de hauteur sous radier portant une échelle de visite en fer galvanisé Ø21/27 +système de vidange pour pose cubitinaire			
401	Fouilles pour fondation (diamètre 6,36m et prof 1,2m)	m³		
402	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³		

403	Béton armé dosé à 350kg/m3 de ciment pour Super structure (semelles, poutre, poteau, dalle...)	m3		
404	Murs en agglos creux de 15x20x40cm pour élévation	m ²		
405	Enduit au mortier de ciment sur murs intérieurs et extérieurs y compris murs de soubassement	m ²		
406	Fourniture et pose cubiteniare de 5m ³	u		
407	échelle de visite en fer galvanisé Ø21/27	ff		
408	Système de vidange pour cubitenaire	ff		
600	LES ORGANES DE SECURITE			
601	Vanne pour sectionnement au départ du réservoir et sur la conduite principale	U		
603	Béton armé dosé à 350kg/m3 de ciment pour : Regard des 08 vannes et des 4 purges dim interne 70x50x60cm	m3		
604	Fourniture et pose de vannes pour purge de	U		
605	Système de fermeture des regards en fer galva forgé {Tuyau Galva 33/42 x 6m + Cadenas de fermeture Ajax de 30 mm 1322 SEVAC - 0010 + Bouchons mâle en fer Galvanisé 33/42}	U		
700	OUVRAGES DE PUISAGE			
701	Aménagement point de puisage sous le château	U		
702	Compteur d'eau	U		
703	Animation et formation d'un comité de gestion pour l'AEP	U		

DEVIS

N°	DESIGNATION	U	QTE	PRIX U.HT	PRIX T.HT
100	MOBILISATION GENERALE POUR LE CHANTIER				
101	Mobilisation générale	U	1		
102	Installation, pose de la plaque du chantier, projet d'exécution et plan de recollement	U	1		
	TOTAL 100				
200	FORATION - EQUIPEMENT – DEVELOPPEMENT - POMPAGE				
201	Etudes géophysiques et implantation du forage	U	1		
202	Foration au rotary Ø 8''½ à 10''en terrain tendre	ml	20		
203	Mise en place d'un tubage de protection provisoire et retrait après forage	ml	20		
204	Foration du socle au marteau fond de trou Ø 6''½ à 6''¾	ml	80		
205	Mise en place de tubes PVC pleines	ml	60		
206	Mise en place de tubes PVC Crépinés	ml	40		
207	Aménagement d'une tête de forage	U	1		
208	Fourniture et mise en place massif filtrant en granulat calibré (1,2 à 2,4 mm)	m3	10		

209	Nettoyage et développement du forage à l'air lift y compris toutes sujétions	U	1		
210	Essai de pompage par pallier	U	1		
211	Traitemennt de désinfection du forage avant la mise en service y compris toutes sujétions	U	1		
212	Analyse chimique et bactériologique	U	1		
	TOTAL 200				
300	POMPE D'EXHAURE-				
301	Béton armé dosé à 350kg/m3 de ciment pour : Regard de protection enterré de dim interne 70x50x60cm- dalle couverture en BA350Kg/m3	m ³	0,4		
302	Mise en place d'une colonne d'exhaure en PENAFLEX	ml	200		
303	Fourniture et pose d'une pompe solaire grundfost y compris toute sujétion de pose	U	1		
304	Construction d'un champ photovoltaïque de 1500 Wc au-dessus au château	ff	1		
305	Accessoire électrique	ens	1		
306	accessoires plomberie	ens	1		
	TOTAL 300				
400	Construction d'un superstructure de 3 m de hauteur sous radier portant une échelle de visite en fer galvanisé Ø21/27 +système de vidange pour pose cubitenaire				
401	Fouilles pour fondation (diamètre 6,36m et prof 1,2m)	m ³	12		
402	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	1		
403	Béton armé dosé à 350kg/m3 de ciment pour Super structure (semelles, poutre, poteau, dalle...)	m3	8		
404	Murs en agglos creux de 15x20x40cm pour élévation	m ²	24		
405	Enduit au mortier de ciment sur murs intérieurs et extérieurs y compris murs de soubassement	m ²	24		
406	Fourniture et pose cubitenaire de 5m3	u	1		
407	échelle de visite en fer galvanisé Ø21/27	ff	1		
408	Système de vidange pour cubitenaire	ff	1		
	TOTAL 400				
600	LES ORGANES DE SECURITE				
601	Vanne pour sectionnement au départ du réservoir et sur la conduite principale	U	2		
603	Béton armé dosé à 350kg/m3 de ciment pour : Regard des 08 vannes et des 4 purges dim interne 70x50x60cm	m3	1,5		
604	Fourniture et pose de vannes pour purge de	U	1		
605	Système de fermeture des regards en fer galva forgé {Tuyau Galva 33/42 x 6m + Cadenas de fermeture Ajax de 30 mm 1322 SEVAC – 0010 + Bouchons mâle en fer Galvanisé 33/42}	U	2		
	TOTAL 600				

700	OUVRAGES DE PUISAGE				
701	Aménagement point de puisage sous le château	U	1		
702	Compteur d'eau	U	1		
703	Animation et formation d'un comité de gestion pour l'AEP	U	1		
TOTAL 700					
MONTANT HTVA					
TVA (19.25%)					
IR (2.2%) OU (5,5%)					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

21. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 20 MARS 2025 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

23. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 20 MARS 2025 à 12 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} étage de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides

à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Foumban, le 05 MARS 2025
Le Maire de la Commune de Foumban,
(Maître d'Ouvrage)

AMPLIATIONS :

- MINMAP/NOUN
- ARMP/OUEST (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Secrétariat Général
- Affichage (pour information)
- Archives chrono

